



L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpelLier @syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Déclaration préalable Sud Education Hérault **CSA-D du 2 février 2024 – Dotation Collèges**

Les dotations des collèges de l'Hérault arrivent dans un contexte de crise importante dans l'éducation nationale. La colère des personnels est proportionnelle aux difficultés qu'ils rencontrent à exercer leur métier, et les récentes déclarations de notre nouvelle ministre n'ont fait qu'exacerber ce mécontentement grandissant. La grève massive et majoritaire du 1er février l'atteste.

Faire peser la fuite vers le privé sur les épaules des personnels du service public d'éducation alors même que depuis l'élection d'Emmanuel Macron près de 8000 postes ont été supprimés, il fallait oser. Arriver à se mettre la profession à dos le jour de sa prise de fonction... Chapeau. Un exploit que même le champion Blanquer n'avait pas su faire.

Ensuite est venu le festival de révélations : Scolarisation de ses enfants dans le privé catholique accusé d'homophobie, de discours anti-IVG, classes non-mixtes et contournement illégal de Parcoursup : un grand chelem comme on dirait en Tennis.

En deux semaines elle aura fait plus que les meilleurs ouvrages sociologiques pour mettre au jour les mécanismes de reproduction sociale de la grande-bourgeoisie qui nous gouverne.

Un tel mélange d'amateurisme et de cynisme est fascinant à observer, malheureusement les personnels de l'éducation nationale sont rapidement rattrapés par la réalité. Ils savent que comme chaque année ils vont avoir droit à leur annonce vitrine qui vient fragiliser l'école et dégrader leurs conditions de travail.

Cette année nous vous donnons : le "choc des savoirs" ! Une compilation de mesures démagogiques à l'inefficacité prouvée, dont la mise en œuvre va désorganiser complètement les collèges et aggraver la relégation sociale des élèves les plus en difficultés. Ce n'est pas en encourageant le redoublement, en mettant en place des groupes de niveau pour trier les élèves ou en sabordant le lycée professionnel que la ministre peut espérer réduire des inégalités sociales qui pèsent lourdement sur les trajectoires scolaires des élèves.

Ces annonces ne prennent, une fois de plus, pas en compte les besoins réels des personnels pour faire vivre le service public d'éducation. S'y ajoute une impréparation criante : les textes réglementaires ne sont pas encore parus que l'on doit déjà les mettre en place.

Notre dotation départementale est largement en-deçà des attentes des personnels et des familles, et est incompréhensible au regard des défis que le service public d'éducation doit surmonter.

Après 5 années de baisse, en pleine crise sanitaire, la dotation départementale stagne depuis 2 ans. Cette stagnation entérine la baisse de moyens que nous connaissons depuis des années. A moyens constants depuis 2018, première rentrée sous le mandat du Président Macron, nous aurions une Dotation globale départementale supérieure de 450 heures.

Nous vivons notre 6ème dotation depuis la modification des statuts permettant à l'administration d'imposer 2 heures supplémentaires aux personnels enseignants. Quel bilan ?

La part des HSA dans les dotations globales était de 5,5 % en 2018, elle est aujourd'hui proche de 8 %. Cela représente l'équivalent de 60 postes supprimés dans le département de l'Hérault.

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées et du nombre d'heures supplémentaires à faire absorber aux collègues dans le département marque une dégradation profonde de nos conditions de travail.

Des heures supplémentaires en augmentation, cela signifie plus d'élèves, plus de suivi, plus de fatigue, plus de préparation de cours mais surtout moins de projets pédagogiques, moins d'encadrement des élèves, moins d'adultes dans les établissements scolaires.

Enfin, le remplacement des heures postes par des heures supplémentaires aggrave les inégalités salariales entre hommes et femmes. En effet, l'absorption par les hommes des heures supplémentaires est une des explications des différences de salaire entre homme et femme.

Nous appelons les collègues à lutter collectivement contre les heures supplémentaires, contre les suppressions de postes.

L'an dernier, Sud Education s'interrogeait sur la réforme du collège de 2016 : les EPI et autres AP étant de lointains souvenirs, ne restait de celle-ci que son caractère mécanique dans l'attribution des moyens :

- une division tous les 30 élèves (25 élèves en éducation prioritaire).
- 26 heures plus 3 heures de marge par division.
- Le soutien académique étant lui réduit à quelques heures.

La nouvelle réforme annoncée, et la mise en place des groupes de niveau, ouvre de nouvelles perspectives à notre administration pour réduire les moyens. Dans tous les collèges

où nous avons pu avoir les chiffres, la mise en place des groupes de niveau oblige les établissements à y consacrer 25% de leur marge. Sud éducation a plusieurs interrogations à ce sujet :

- Combien de groupes de niveaux ont-été créés ? En 6ème ? En 5ème ?
- Quel a été le mode de calcul pour déterminer la dotation supplémentaire ?
- Comment cette dotation a-t-elle été financée ?

Sud Éducation dénonce la baisse de la dotation par classe de 6ème de 26 heures à 25 heures, décision prise dans une simple logique d'économie budgétaire.

Enfin, Sud Education 34 demande que le CSA-Départemental ne soit pas convoqué "pour information" mais pour avis, conformément à l'article 22 de l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration : *"Le comité social d'administration spécial départemental est compétent dans les matières et conditions fixées par le chapitre Ier du titre III du même décret pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département. Les questions qui lui sont soumises ne peuvent faire l'objet d'un vote dès lors que le comité social d'administration académique a donné préalablement son avis."*

Sud Éducation 34 revendique :

- **la transformation des heures supplémentaires en heures postes**
- **L'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire,**
- **des dotations à la hauteur des besoins dans tous les établissements**
- **La baisse des seuils dans tous les collèges du département : 16 élèves en Education Prioritaire et 20 élèves en classe ordinaire.**

Sud Éducation 34 soutiendra tous les établissements en lutte sur la question des moyens et des postes, pour le retrait du "choc des savoirs" et continuera de mobiliser pour obtenir une amélioration des conditions de travail pour les personnels, et d'étude pour les élèves.